

4 Accéder à un emploi, qui peut m'accompagner ?

Pour trouver un emploi, des conseillers peuvent vous aider à définir votre projet professionnel, vous soutenir dans vos démarches auprès des employeurs. Pour cela il existe différentes modalités pratiques d'accompagnement : en suivi individuel, au sein d'une action collective, à partir d'un bilan de compétences, en suivant une session de pré-orientation. Privilégiez les liens réguliers avec un référent qui connaît vos contraintes.

Comment cela se passe ?

L'ANPE

Chacune des agences a pour mission principale de favoriser la rencontre entre l'offre et la demande d'emploi, d'aider les demandeurs d'emploi à retrouver un emploi et d'aider les employeurs à recruter.

Les points clés de la démarche :

L'Agence propose des services en fonction de vos besoins : de la prestation « coup de pouce » comme les ateliers de recherche d'emploi, aux accompagnements renforcés de 3 mois avec un conseiller référent.

Vous trouverez ces services dans 45 agences points relais dans le département du Rhône

Votre ANPE : sur www.anpe.fr

Avec www.mappy.com et www.anpe.fr entrez votre adresse ou un code postal pour trouver les agences locales pour l'emploi les plus proches de votre domicile.

ANPE-Assédic qui fait quoi ?

L'Assédic procède à l'inscription des demandeurs d'emploi et verse chaque mois des allocations chômage dès lors que le demandeur d'emploi remplit les conditions d'ouverture de droits (ARE).

L'Assédic finance un **ensemble de mesures** pour les demandeurs indemnisés au titre de l'ARE :

- une formation en entreprise ;
- des formations avec, dans certains cas, la prise en charge des frais d'hébergement et de déplacement ;
- la participation au financement de retour à l'emploi par l'aide dégressive à l'employeur (sous certaines conditions) ;
- une aide au déménagement pour reprise d'emploi

Pour les non-bénéficiaires de l'ARE, le même type d'aides peut être mobilisé par les conseillers ANPE.

Les conseillers ANPE peuvent aider chaque demandeur d'emploi à évaluer leurs compétences et à définir un projet de formation. Selon les contraintes liées à votre situation, ils pourront vous orienter vers les services de CAP EMPLOI Lyon-Rhône qui assureront le suivi de votre Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi (PPAE).

CAP EMPLOI Lyon-Rhône

CAP EMPLOI Lyon-Rhône est un organisme de placement spécialisé géré par l'Association pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées dans le Rhône.

Né de la fusion des associations ADIPSH et OHE PROMETHEE Rhône, CAP EMPLOI Lyon-Rhône assure une mission de service public départemental en faveur de l'emploi des personnes handicapées.

Il propose des services aux employeurs et aux demandeurs d'emploi en matière de recrutement, de formation, et de reclassement professionnel.

Les points clés de la démarche :

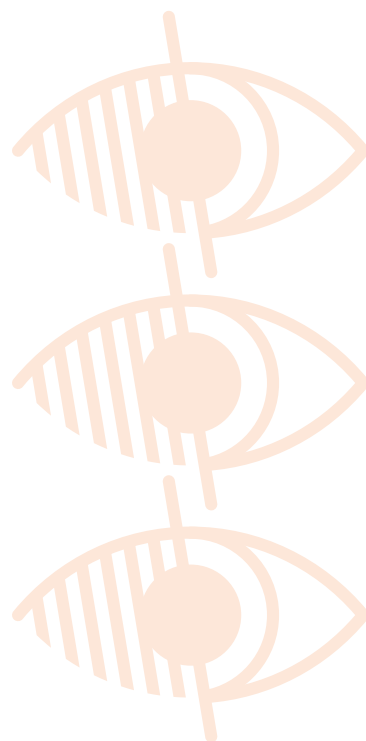
- Vous accueillir et vous présenter leur service
- Vous renseigner et vous donner toute l'information utile à votre projet professionnel
- Identifier vos atouts, vos compétences mais aussi les difficultés liées à votre handicap
- Elaborer avec vous votre projet professionnel
- Vous aider dans votre recherche d'emploi, mobiliser les mesures d'aide à l'emploi
- Vous appuyer si besoin au moment de votre intégration dans votre nouveau poste de travail

Info

La même association développe 3 autres pôles d'activité :

- Le pôle ingénierie de **formation**.
- Le pôle **SAMETH** : service d'appui au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés (cf page 22).
- Le pôle **AISP**, action d'insertion sociale et professionnelle, **service aux jeunes** de 16 à 26 ans issus d'établissements spécialisés, reconnus pour déficience intellectuelle et/ou troubles cognitifs.

CAP EMPLOI Lyon-Rhône peut vous aider dans la constitution des dossiers de demande d'aides que vous souhaitez obtenir auprès de l'Agefiph.



RENSEIGNEMENTS

INFORMATIONS ET

CAP EMPLOI Lyon-Rhône

62/64 Cours Albert Thomas

69008 Lyon

Tél : 04 37 53 01 31

Fax : 04 78 00 70 22

CAP EMPLOI Lyon-Rhône est présent sur 4 antennes rhodaniennes, à Tarare, Villefranche, Tassin et Givors

4 Accéder à un emploi, qui peut m'accompagner ?

Le réseau des Missions Locales du Rhône

Si vous êtes âgés de moins de 26 ans, vous pouvez vous adresser au réseau des Missions Locales et des Permanences d'Accueil, d'Information et d'Orientation (PAIO) qui apporte selon vos besoins, conseil, appui, accompagnement pour faciliter votre entrée dans la vie professionnelle.

Les points clés de la démarche :

Vous pouvez bénéficier des conseils et des services suivants :

- Information en libre accès ou accompagnée
- Aide à l'orientation professionnelle
- Prise en compte et soutien sur les questions de vie quotidienne (logement, santé, mobilité)
- Construction et aide à la mise en oeuvre des projets de formation
- Accompagnement renforcé pour l'accès à l'emploi.

RENSEIGNEMENTS

INFORMATIONS ET

Mission handicap à l'animation régionale des Missions Locales :

10 quai Jean Moulin
69001 LYON
Tel : 04 72 98 24 75

Contact :

Laurence CASTAGNETTI
E-mail : l.castagnetti@mjl.org

Les missions locales proches de chez vous :

Mission Locale du Plateau Nord Val de Saône

Fontaines / Saône
Tel : 04 72 27 45 50

Mission Locale de Bron, Décines, Meyzieu

Décines Charpieu
Tel : 04 72 05 65 70

Mission Locale de Givors

Givors
Tel : 04 72 24 20 12

Mission Locale de Vénissieux

Vénissieux
Tel : 04 72 89 13 30

Mission Locale Rurale Nord Ouest Rhône

Tarare
Tel : 04 74 05 00 30

Mission Locale de Vaulx en Velin

Vaulx en Velin
Tel : 04 72 04 94 14

Mission Locale Rhône Sud Est

Saint Fons
Tel : 04 72 89 39 99

Mission Locale du Sud Ouest Lyonnais

Oullins
Tel : 04 72 66 17 50

Mission Locale de Villeurbanne

Villeurbanne
Tel : 04 72 65 70 50

Mission Locale de Lyon

Lyon Cedex 02
Tel : 04 72 56 99 99

Mission Locale de Villefranche, Beaujolais

Villefranche/Saône
Tel : 04 72 02 91 50

Mission Locale des Monts d'or et du Lyonnais

Tassin la Demi-Lune
Tel : 04 72 59 18 80

Après, décision de la CDAPH, d'autres services spécialisés viennent compléter ces possibilités, notamment :

Les centres de pré-orientation :

Ils accueillent sur une période de 8 à 12 semaines les travailleurs handicapés dont l'orientation présente des difficultés particulières. Il s'agit d'élaborer ou de confirmer un projet professionnel à partir d'un bilan incluant une évaluation d'aptitudes et de capacités, une confrontation du projet en situation professionnelle. Une part importante est donnée à une découverte pratique des métiers en lien avec les souhaits de la personne tout en tenant compte des contraintes liées à son handicap.

L'admission est possible avec une reconnaissance travailleur handicapé et une orientation par la CDAPH.

SAVS :

service d'accompagnement à la vie sociale - sur décision de la CDAPH

Ce service s'adresse à des adultes de plus de 20 ans (déficience mentale, autisme,...) en recherche d'autonomie et vivant à domicile. L'accompagnement repose sur une relation privilégiée entre la personne et son accompagnateur. Il favorise le maintien des liens avec la famille, liens sociaux, liens professionnels et facilite l'accès à l'ensemble des services existants dans la collectivité.

SPASE :

service personnalisé d'accompagnement et de suivi dans et vers l'emploi

Ce service s'adresse aux personnes présentant une atteinte cérébrale et titulaire d'une reconnaissance de travailleur handicapé. Il propose des ateliers de préparation à l'emploi, une aide à la recherche d'emploi et un soutien au maintien dans l'emploi (formation, soutien employeur). Il propose également des stages pratiques en entreprise.

Renseignements pratiques auprès de la MDPH.

Des infos également dans l'annuaire ressources santé du département du Rhône : <http://annuaire.sante.erasme.org>

